

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LA BALME LES GROTTES

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU

15 MAI 2017

L'an deux mil dix-sept, le quinze mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame GABEURE Martine –

Présents : BERTHELOT Jean-Pierre, GOULAUX Sandra - JACQUIER Habiba - JULIEN Virginie - TAVERNESE ROCHE Stéphanie - RUIZ Gérard - TORRES Gaëlle.

Absent(s) excusé(s) : CRESSEBEGUES Etienne, FLAMANT Patrick, PARISSE Thomas

Absent(s) : /

Procuration(s) : 3 – CRESSEBEGUES Etienne à JACQUIER Habiba – PARISSE Thomas à JULIEN Virginie – FLAMANT Patrick à GOULAUX Sandra

Secrétaire de séance : GOULAUX Sandra

Date de convocation : 09 Mai 2017

-----O-----

Vu par Nous, Maire de la Commune de LA BALME LES GROTTES ISERE pour être affiché le 19 mai 2017 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884.

LA BALME LES GROTTES, le 16 Mai 2017

Madame le Maire – Martine GABEURE

DEBUT DE LA SEANCE A 20H00

Madame le Maire ouvre la séance et prend lecture du compte-rendu du conseil municipal du 10 Avril 2017.

Approbation : 9 + 3

I – SECURISATION DE LA FALAISE-

Jean Pierre Berthelot rappelle la délibération du 10 Avril 2017 pour les demandes de subventions déposées aux différentes instances pour l'étude sur la sécurisation de la falaise.

Jean Pierre Berthelot propose trois devis de bureau d'Ingénieurs pour la maîtrise d'œuvre du front rocheux entre les grottes de la Balme et le restaurant Le Mandrin.

Après concertation, le conseil municipal décide de retenir l'offre du **Bureau d'Ingénieurs Conseils GEOLITHE**, pour un montant HT de **24 960 €**, soit Tranche Ferme : 12 560 € ; Tranche Conditionnelle 1 : 6 950 € ; Tranche Conditionnelle 2 : 5 450 €.

POUR : 9 + 3

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2 – ENQUETE PUBLIQUE EXTENSION PLATEFORME LOGISTIQUE VENTE PRIVEE – St VULBAS

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une enquête publique est ouverte du mardi 28 avril 2017 à 9 h au jeudi 1^{er} juin 2017 à 16 h 30 dans la Commune de St Vulbas.

Cette enquête porte sur le projet présenté par SA VENTE-PRIVEE.COM en vue de l'extension de la plate-forme logistique qu'elle exploite à St Vulbas – Allée des Chênes.

Le dossier d'enquête publique, comportant notamment une étude d'impact et l'avis de l'Autorité Environnementale, est mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique :

En mairie de St Vulbas aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie ;

En ligne sur le site internet de la préfecture de l'Ain, à l'adresse suivante :

<http://www.ain.gouv.fr/installations-classes-r516.htm>

Sur un poste informatique disponible au bureau des réglementations et des élections de la préfecture de l'Ain.

Après concertation, le conseil municipal n'a aucune objection à émettre au sujet de l'extension de la plateforme Vente Privée.

POUR : 9 + 3

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3 – TRACAGE DES BANDES POUR LE TERRAIN DE FOOT DE LA COMMUNE

Jean Claude FRANCHÉLIN propose à l'assemblée de rajouter une délibération pour le traçage des bandes synthétiques sur le terrain de foot afin d'agrémenter le Parc des Mûriers.

Il présente à l'assemblée plusieurs devis et propose de retenir l'Entreprise Stade Innov'Line siégeant à Dôle dans le Jura, pour un montant de 2 803,99 € HT pour les bandes synthétiques permanentes qui seront installées. Ces bandes sont garanties 10 ans.

Après concertation ; le Conseil Municipal décide de retenir l'Entreprise Stade Innov'Line pour un montant de 2 803,99 € HT.

POUR : 9 + 3

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

X – QUESTIONS DIVERSES

1 – Demande de subvention Contrat Ambition Région - Réhabilitation Bâtiment 90 - Place du Colonel Pition :

Jean-Pierre BERTHELOT, 1er Adjoint informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'autoriser Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région dans le cadre du Contrat Ambition Région. Il précise que cette demande de subvention s'élèverait à 30% du montant HT des travaux estimés à 188 796,00€ hors subvention.

Il rappelle également à l'assemblée qu'une délibération n° 2016 0426 - 006 avait été prise dans le cadre des travaux de réhabilitation du Bâtiment 90 situé Place du Colonel Pition, pour l'accueil de la bibliothèque municipale et de deux salles associatives. Il précise que ce projet est inscrit au budget en section d'investissement.

Après concertation, le conseil municipal autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région dans le cadre du Contrat Ambition Région, pour l'accueil de la bibliothèque municipale et de deux salles associatives, pour un montant HT à 188 796,00€ hors subvention.

POUR : 9 + 3

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2 – Journées du Patrimoine :

Sandra GOULAUX informe l'assemblée que les dates sont arrêtées pour Les Journées du Patrimoine, le Samedi 17 Septembre 2017 et Dimanche 18 Septembre 2017.

Voici le déroulement de ces deux jours :

*** Samedi 16 septembre 2017 :**

- Grottes : tarif réduit pour tous
- visite guidée à 11h30 et 14h30 (sur réservation uniquement)
- de 16h00 à 17h00 : visite du village sur réservation avec l'Union des Guides
- de 20h00 à 22h30 : soirée aux Grottes avec l'Union des Guides

*** Dimanche 17 septembre 2017 :**

- Grottes : tarif réduit pour tous
- visite guidée à 11h30 et 14h30 (sur réservation uniquement)

3 – Voisins Vigilants

Sandra GOULAUX informe l'assemblée qu'une mise en place de « voisins vigilants » sur la commune avec la Gendarmerie ne peut être mise en place car la Commune n'a pas assez de délinquance. Sandra GOULAUX a contacté la Société « Voisins Vigilants » qui propose une cotisation de 800 euros à l'année sans tacite reconduction et avec l'achat de panneau à 67,50 euros HT l'un. Le Conseil Municipal souhaite rencontrer une Commune faisant partie de Voisins Vigilants afin d'avoir plus d'éléments avec de se positionner.

4 – Subvention Comité des Fêtes

Madame le maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année, le Comité des Fêtes organise un feu d'artifice pour le compte de la commune. Elle précise que le comité des fêtes ne demande pas de subvention municipale. Elle rappelle la délibération n°2016 0314 005 du 14 mars 2016 validant la convention avec France Feu pour une durée de 4 ans. Comme cela se pratique depuis plusieurs années, Madame le Maire suggère au Conseil Municipal d'attribuer une subvention au Comité des Fêtes, correspondant au montant des frais de pyrotechnie mais aussi du gardiennage qui doit être délibéré chaque année, n'entrant pas dans la convention avec France Feu. Le coût du gardiennage s'élève à 570€.

Pour 2017, le montant global de la subvention pour le Comité des Fêtes s'élève à 570€ (gardiennage) + 5 500€ (pyrotechnie) soit un total de 6 070€.

Après délibération, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 6 070€ au comité des fêtes pour l'année 2017.

FIN DE LA SEANCE 22H00